

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

22 septembre 2023

et qu'elle a été faite le

22 septembre 2023

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 41

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 6

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2023_09_107**

Objet :

Suppression d'un poste dans le
cadre d'emploi des agents
sociaux territoriaux à temps
non-complet à raison de 26,42h
hebdomadaire et création d'un
poste dans le cadre d'emploi des
adjoints territoriaux d'animations
à temps non-complet à raison de
7,86h hebdomadaire

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 28 septembre 2023***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-
Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M.
Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Evans : M.
Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M.
Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique
JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIEN La
Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle
GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSET Montmirey-le-
Château : M. Martin DAUNE Mutigney : M. Eric DRUOT
Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier
DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Our : M. Segundo
ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe
PERRET Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : Mme Séverine
DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M.
Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney :
M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les
Moulières : M. Claude TERNON Thervay : M. Stéphane ECARNOT
Vitreaux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Rouffange : Mme Laetitia BORRE FROISSARD

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER
Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESSET
Monteplain : M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville : M. Eric
PERTUS Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MORLIER

Procurations de vote :

Mandants : M. François GRESSET (EVANS), M. Eric PERTUS
(MONTMIREY-LA-VILLE)

Mandataires : M. Emmanuel BARBERET (EVANS), M. Martin
DAUNE (MONTMIREY-LE-CHATEAU).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

**SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES AGENTS SOCIAUX
TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET A RAISON DE 26,42H
HEBDOMADAIRE ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET A RAISON
DE 7,86H HEBDOMADAIRE**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2022_11_174 du 24 novembre 2022 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h hebdomadaire ;

Considérant qu'une classe de maternelle a été supprimée à l'école à Fraisans ;

Considérant que ce poste contient des missions d'ATSEM et d'animation ;

Considérant que pour les besoins du service « Enfance Jeunesse, Affaires scolaires et Loisirs », il convient de maintenir ce poste pérenne pour les missions d'animation pour nécessité de service ;

Considérant qu'il convient de changer le cadre d'emploi de ce poste car les missions d'ATSEM ont été supprimées ;

Il est proposé de supprimer le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h hebdomadaire et de créer un poste dans le cadre des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h hebdomadaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 11 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 septembre 2023 ;

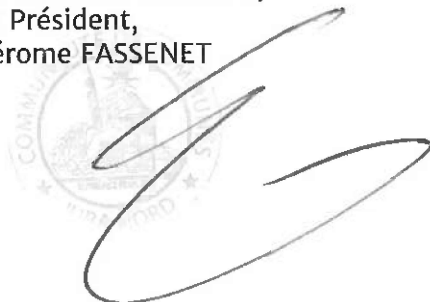
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 septembre 2023 ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h hebdomadaire ;**
- **Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h hebdomadaire ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0